
LA PISCICULTURE DU TILAPIA A LA RÉUNION

R. ROBERT

Class. Oxford 157 (698.1)

Les chiffres entre parenthèses renvoient à la bibliographie

En dehors de la carpe commune, aucune espèce de poisson n'est actuellement aussi répandue dans le domaine de la pisciculture que le Tilapia. Pourtant, vers 1950, elle n'était connue que des spécialistes. Depuis, elle a fait l'objet de nombreuses études et publications, et dès janvier 1955, d'une bibliographie détaillée dans le *Bulletin des pêches de la F.A.O.*

Le groupe d'espèces constituant le genre *Tilapia*, famille des Cichlidés, se prête très bien à la pisciculture dans les régions intertropicales. Les espèces les plus recherchées pour l'élevage sont :

- le *Tilapia melanopleura* Duméril ;
- le *Tilapia zillii* (Gervais) ;
- le *Tilapia macrochir* Boulenger ;
- le *Tilapia nilotica* (Linné) ;
- le *Tilapia mossambica* Boulenger.

L'HISTOIRE DU TILAPIA

Curieusement, l'histoire de la pisciculture du Tilapia commence la même année, en 1939, et en deux régions fort éloignées l'une de l'autre, l'île de Java en Indonésie, et le Congo belge.

A Java, alors colonie hollandaise, c'est Schuster, spécialiste de pisciculture du gouvernement hollandais, qui découvre, grâce à un de ses auxiliaires indigènes, cinq exemplaires de *T. mossambica*, dans un étang de l'est de Java. On ne sait pas comment ces poissons, originaires du Mozambique, sont arrivés là ! Schuster les place en observation dans un bassin de pisciculture et note avec intérêt leurs qualités : robustesse, rapidité de reproduction (5 à 6 pontes annuelles), facilité d'alimentation... Les Japonais, ayant envahi Java pendant la guerre, se rendent rapidement compte de l'intérêt que représente le *T. mossambica* et le répandent systématiquement dans Java même puis dans les zones qu'ils occupent. Et c'est ainsi qu'en 1945, des pays comme Sumatra, Bali, la Malaisie, les Célèbes, Formose, ont découvert l'aquaculture des Tilapia. A partir de 1946, Schuster et les services de pêche hollandais d'abord, le service des pêches indonésien ensuite, l'introduisent en Thaïlande, en Inde, aux Philippines, aux Hawaï, puis aux Antilles (Jamaïque, Martinique; Haïti).

Au Congo, alors colonie belge, les responsables avaient décelé, en 1939 aussi, l'intérêt de la pisciculture pour l'alimentation des populations, en forte augmentation dans le district minier du Katanga (1). C'est ainsi que furent isolées, parmi d'autres espèces indigènes, deux espèces

de Cichlidés, le *T. macrochir* et le *T. melanopleura*. Avec Huet, premier grand technicien du Tilapia et de Bont, une station piscicole se développe et permet de dégager les intérêts de cette nouvelle activité. Dès 1946, le Tilapia est recommandé à l'Afrique équatoriale française et est introduit à la station de Djoumouna, proche de Brazzaville. Il se répand au Cameroun, à Madagascar, en Rhodésie, en Afrique du Sud. En 1955, ces deux espèces gagnaient des régions éloignées comme le Brésil et la Thaïlande.

A Madagascar, le Service des Eaux et Forêts est responsable de toutes les introductions d'espèces de Tilapia, entre 1950 et 1956 (3). La première espèce introduite est le *Tilapia nigra* Gunther, en provenance du Kenya, en 1950 : elle sera abandonnée en pisciculture. De Djoumouna, sont importés le *Tilapia melanopleura* Dum. et le *T. macrochir* Boul. : la première espèce a été répartie dans tout Madagascar et s'est bien acclimatée, la seconde a disparu et elle a été réintroduite en 1955 avec succès. Le *Tilapia zillii* (Ger.), en provenance du Kenya, est introduit en 1955. Enfin, en 1956, est introduit le *Tilapia mossambica* Boul. venant de Mozambique, et le *T. nilotica* (Lin.) venant de l'Égypte et de l'île Maurice. Le *Tilapia mossambica* s'adapte particulièrement bien à la rizi-pisciculture (7).

A l'île de la Réunion, le Service des Eaux et Forêts travaillait déjà avec celui de Madagascar. C'est ainsi que, depuis 1950, la station malgache de Manjakatempo dans le massif de l'Ankaratra, envoie régulièrement à la Réunion, chaque année, des milliers d'œufs de truite « arc-en-ciel », *Salmo irrideus* Gibbons (10). Les responsables réunionnais ont été rapidement informés des efforts et des résultats de la pisciculture des Tilapia à Madagascar, et ont décidé d'introduire ces poissons dans l'île. En février 1956, 80 alevins de *Tilapia macrochir* et 80 alevins de *Tilapia melanopleura* sont importés de Madagascar. Les premiers sont placés dans différents bassins de la Pépinière forestière, à La Providence (Saint-Denis), peu au-dessus du niveau de la mer ; les autres sont acheminés vers une station d'altitude, Hell-Bourg, dans le cirque de Salazie. Les différentes souches de ces poissons vont permettre les premières campagnes d'alevinage. En mai 1964, 50 alevins de *Tilapia mossambica* et

Tilapia nilotica

Photo C.T.F.T.



50 alevins de *Tilapia nilotica* sont envoyés de Madagascar : les premiers sont placés dans le bassin Barau, à Sainte-Suzanne, au niveau de la mer ; les seconds, dans un bassin spécialement aménagé à La Providence. Depuis ces dates, et à partir de souches malgaches, la pisciculture du Tilapia a démarré à la Réunion.

L'ŒUVRE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'œuvre de l'Office national des forêts est assez peu connue du public réunionnais, en dehors de quelques travaux spectaculaires, comme la construction des routes forestières. Cette méconnaissance touche davantage le domaine des eaux que celui des forêts. Pourtant cette œuvre a apporté des améliorations tant sur le plan du niveau de vie des Réunionnais que sur celui de la qualité de la vie.

● Les possibilités piscicoles de l'île

Depuis la départementalisation, il y a trente ans, la Réunion a vu naître et se développer un nombre important d'idées touchant tous les domaines de la vie économique. Beaucoup de ces idées sont restées au niveau de la théorie plus ou moins séduisante ; d'autres ont été essayées sans succès. L'introduction du Tilapia a été une idée et une réalisation de l'Office national des forêts. Il est maintenant prouvé que la pisciculture du Tilapia est tout à fait possible à la Réunion.

En suivant les conseils pratiques données par M. Kiener, alors chef de la division « Pêche et pisciculture » de la section de Madagascar du Centre technique forestier tropical, de bons rendements ont été obtenus.

Cependant, les premiers essais ont également permis de se rendre compte d'un certain nombre de questions spécifiques à caractère local. Lire dans un traité de pisciculture, qu'il faut se méfier des intrusions possibles de prédateurs, est une chose ; connaître les espèces prédatrices de la Réunion et leur mode d'intrusion en est une autre. Lors de différentes expériences, l'Office national des forêts a pu se rendre compte des dégâts causés par les anguilles, les poissons Mayer, certains crustacés... De même, la nécessité d'une stricte surveillance contre le braconnage a été révélée par certaines expériences malheureuses. La violence et l'irrégularité du climat ont également imposé dans la pratique des solutions adaptées aux conditions réunionnaises : il est impossible, par exemple, de créer un bassin de pisciculture dans un quelconque bras de rivière (10).

Ainsi, si la preuve d'un potentiel piscicole a été fournie, elle s'accompagne d'un certain nombre de solutions techniques, précautions à prendre pour éviter les aspects négatifs de caractère local. Deux exemples retiennent l'attention : l'un intéresse une station d'altitude, l'autre une station au niveau de la mer.

La station d'altitude d'Hell-Bourg et la pisciculture contrôlée de *Tilapia melanopleura*

Les 80 poissons envoyés par le Centre technique forestier tropical de Tananarive, en février 1956, sont placés dans un bassin de salmoniculture de la station d'Hell-Bourg, à 800 m d'altitude environ, dans le cirque de Salazie. Cette première tentative est un échec. Constatant cette inadaptation, les responsables font aménager rapidement une mare naturelle, proche d'Hell-Bourg, la Mare-Sisahayes, à l'intérieur de laquelle un bassin est créé pour la pisciculture. Grâce au chaulage du fond, le pH qui était naturellement de 6,6 en octobre 1956, remonte à 7,6 en novembre 1956, date à laquelle les 9 *Tilapia melanopleura*, seuls survivants du bassin de salmoniculture, sont mis dans la Mare-Sisahayes, dont la superficie, après aménagement

est de 200 m² environ. Le 13 mars 1957, 34 *T. melanopleura*, venus du Centre technique forestier tropical de Tananarive sont aussi placés dans la mare.

Le 13 novembre 1957, soit un an après, l'agent technique responsable observe la première reproduction : environ 200 alevins de 1 à 1,5 cm dont l'éclosion remonte à une semaine environ. Malgré des tentatives de braconnage, en mai 1958, la première récolte après vidange totale de la mare, effectuée en décembre 1958, est l'occasion de la première diffusion des *T. melanopleura* : 582 sont remis à des particuliers pour pisciculture et 1074 sont placés dans la Mare-aux-Saules. Cette nouvelle mare, aménagée pour la pisciculture, va prendre, dans de meilleures conditions, le relais de la Mare-Sisahayes comme centre d'élevage contrôlé des *T. melanopleura* par le Service des Eaux et Forêts.

La première pêche totale dans la Mare-aux-Saules donne un rendement supérieur à 3 t/ha/an. Depuis cette date, chaque année, après la vidange et la diffusion des poissons pour alevinage, la Mare-aux-Saules est réensemencée, sauf en 1970, année au cours de laquelle des actes de braconnage avaient presque vidé le bassin : les 300 alevins qui y restaient ont permis la poursuite de la pisciculture. Cette activité piscicole est résumée dans le tableau suivant :

Ensemencement des bassins sous contrôle de l'Office national des forêts en *Tilapia melanopleura*

Lieu	Date	Nombre total	Poids	Taille *			Provenance
				G	M	A	
Bassin de salmoniculture	02/56	77					C.T.F.T. Tananarive
Mare Sisahayes	12/56	9	1,600				Bassin de salmoniculture
Mare Sisahayes	03/57	34					C.T.F.T. Tananarive
Mare aux Saules	12/58	1 074	14,500	9		1065	Mare Sisahayes
»	06/60	46	7,650	4	17	25	Mare aux Saules
»	10/61	564	13,100	14		550	»
»	01/62	273	11,500	13	40	220	»
»	10/62	730	16,150	10	50	670	»
»	10/63	410	20,800	10	60	340	»
»	12/64	240	9,250	10	30	200	»
»	10/65	640	18,100	40	100	500	»
»	10/66	230	10,700	10	70	150	»
»	10/67	217	9,050	17	14	160	»
»	09/68	188	8,450	8	30	150	»
»	10/69	160	10,500	10	50	100	»
»	10/71	375	40,000	50	75	250	»
»	10/72	265	15,500	15	50	200	»

* G = gros; M = moyens; A = petits et alevins.

Les stations de bord de mer et la pisciculture contrôlée des autres espèces

— En février 1956, le Centre technique forestier tropical de Tananarive envoie 80 *Tilapia macrochir* qui sont répartis ainsi : 60 dans le bassin Barau, à Bois-Rouge (Sainte-Suzanne),

16 dans le bassin de l'ingénieur en chef des Eaux et Forêts, à Saint-Denis, 2 dans le bassin de la Pépinière à La Providence (Saint-Denis), 2 sont morts pendant le transport.

— Le bassin Barau, d'une superficie de 300 m² environ, va permettre de réaliser les premières diffusions de *T. macrochir* : au total, de mars 1957 à avril 1959, ce bassin aura fourni 6850 *T. macrochir* ! Par la suite, le bassin Barau a été utilisé pour la pisciculture d'une autre espèce, le *Tilapia mossambica*.

— A Saint-Denis, en 1956, les Eaux et Forêts font aménager le bassin Butor à La Providence (198 m²). En janvier, les 15 *Tilapia macrochir*, survivants du bassin de l'ingénieur et du bassin de la Pépinière, sont placés dans le bassin Butor. En mars, sont ajoutés 8 *T. macrochir*, venus du bassin Barau, et 30 *T. melanopleura*, venus du Centre technique forestier tropical de Tananarive.

Entre 1957 et 1963, 4 798 *Tilapia* auront été fournis par ce bassin dont 3 529 diffusés.

— Dès 1964, l'Office national des forêts fait construire près de la Maison forestière, à La Providence, Saint-Denis, quatre bassins de pisciculture. Les premiers résultats obtenus sont les suivants :

	Superficie	Espèces introduites	Provenances	Nombre de poissons récoltés entre 1966 et 1968	Nombre de poissons diffusés entre 1966 et 1968
Bassin n° 1	50 m ²	125 <i>Tilapia mossambica</i>	Bassin Barau	1 011	775
Bassin n° 2	50 m ²	60 <i>Tilapia macrochir</i>	Bassin Roche de St-Denis	915	858
Bassin n° 3	20 m ²	60 <i>Tilapia macrochir</i>	Bassin Roche de St-Denis	528	510
Bassin n° 4	300 m ²	50 <i>Tilapia nilotica</i>	C.T.F.T. Tananarive	1 600	1 200

● L'alevinage des eaux domaniales

L'alevinage des eaux domaniales est un service que l'Office national des forêts offre à la collectivité réunionnaise. Cela permet le développement des activités de loisirs, mais aussi, hélas ! de braconnage. Les *Tilapia melanopleura* ont généralement servi à des alevinages dans les « Hauts » de l'île, les autres espèces étant réservées aux plans d'eau du littoral.

Les alevinages ont été répartis en quatre régions géographiques :

La région des cirques

Cette région des cirques a reçu surtout des alevinages de truites « arc-en-ciel », mais également des alevinages de *Tilapia melanopleura*, venus de la Mare-aux-Saules.

Dans le cirque de Bébourg, en 1964, le Bras-Cabot a reçu 150 *Tilapia* en deux alevinages, et la Ravine-Mazerin, 50 seulement.

Dans le cirque de Cilaos, les mares résiduelles du village de Cilaos ont reçu 200 *T. melanopleura* et 13 *T. macrochir*, en 1967.

Les bassins de La Nouvelle, dans le cirque de Mafate, ont reçu 50 *T. melanopleura*.

Dans le cirque de Salazie, outre la pisciculture dans la Mare-Sisahayes et la Mare-aux-Saules, déjà signalée, les alevinages ont intéressé la Mare-à-Martin (46 Tilapia en 1962 et 100 en 1964), la Mare-à-Gigant (60 en 1962 et 50 en 1963).

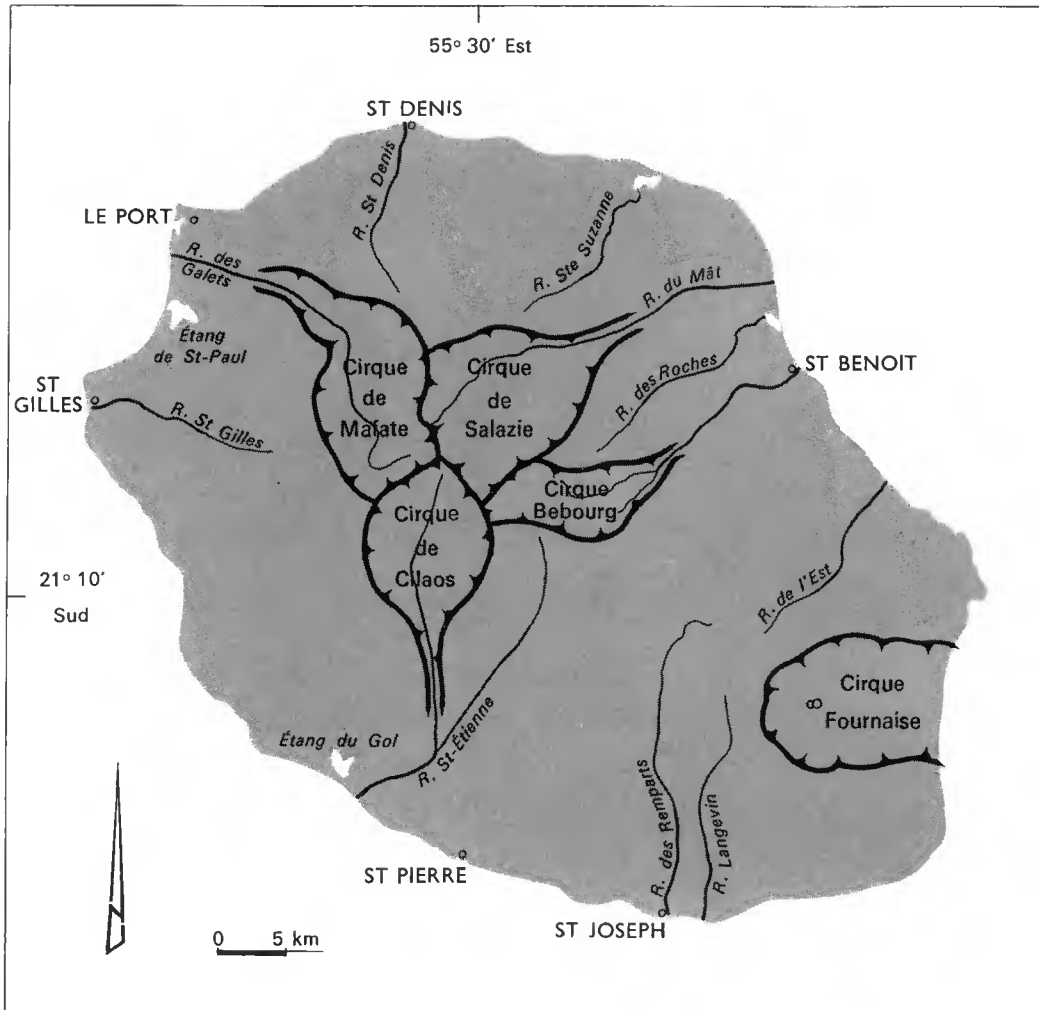
Les étangs résiduels des cônes de déjection

Les étangs sont des sites particulièrement favorables au développement du Tilapia.

— L'étang du Bois-Rouge, accolé au cône de déjection de la rivière du Mât a reçu, entre 1956 et 1967 : 1 100 *T. macrochir*, 100 *T. melanopleura*, 1 150 *T. mossambica*, 150 *T. nilotica*.

— L'étang Saint-Paul, accolé au cône de la rivière des Galets a reçu entre 1956 et 1971 : 100 *T. macrochir* et *T. melanopleura*, 550 *T. mossambica*, 524 *T. nilotica*.

— L'étang du Gol, au contact du cône de la rivière Saint-Étienne, a reçu entre 1957 et 1971 : 450 *T. macrochir*, 900 *T. melanopleura*, 200 *T. mossambica*, 10 *T. nilotica*.



Les étangs littoraux à l'est de l'île

Certaines rivières de la partie est de la Réunion, se terminent par un vaste étang dû à une légère remontée récente du niveau de la mer, qu'un faible pouvoir d'érosion n'arrive pas à combler :

— L'étang de la rivière Sainte-Suzanne a reçu entre 1957 et 1967 : 740 *T. macrochir*, 400 *T. mossambica*, 150 *T. nilotica*, 40 *T. melanopleura*.

— L'étang de la rivière des Roches a reçu entre 1961 et 1966 : 500 *T. macrochir*, 550 *T. mossambica*.

Les rivières à bassins profonds

Par ailleurs, certaines rivières, à bassins profonds, ont été alevinées. C'est ainsi que dans l'ouest, la Ravine-Saint-Gilles (bassin des Aigrettes) a reçu 200 *T. melanopleura* en 1964.

Ces différentes campagnes d'empoisonnement des eaux domaniales n'ont pas donné toutes satisfactions aux responsables. Les crues torrentielles et les excès de braconnage n'ont pas toujours permis la prolifération souhaitée. Il n'empêche que dans les grands étangs, là où les crues et le braconnage sont moins fréquents, la pérennité du *Tilapia* est largement assurée, ce qui fournit à beaucoup des résultats de pêche intéressants.

● La distribution des *Tilapia* aux particuliers

En plus des alevinages dans les eaux domaniales, l'Office national des forêts a effectué des distributions de *Tilapia* aux particuliers de toute catégorie sociale, possédant un bassin adapté aux conditions de la pisciculture. Une pisciculture familiale s'est ainsi développée, fournissant un complément de protéines dans une île où la malnutrition touchait encore une partie de la population. La valeur alimentaire du *Tilapia* en comparaison d'autres espèces qui vivent en eau douce à la Réunion apparaît dans le tableau suivant (7).

Valeur alimentaire de quelques espèces d'eau douce, d'après Kiener

Espèces	% partie comestible	Composition de la chair cuite (%)			
		eau	protéines	lipides	subst. minér.
<i>Tilapia</i> (chiffre moyen)	50	70/76	18 à 26	4 à 1,5	0,8 à 1,2
Truite	51	77	18	2,5	1,5
Bichique	100	74	13	2	6
Camaron (chair seule)	52	70/74	20 à 26	2,5 à 1,5	1,5 à 2

La production des bassins engendre une autoconsommation familiale : un marché du *Tilapia* ne s'est pas encore développé à la Réunion. De plus pour beaucoup de personnes, le contact avec les agents de l'Office national des forêts a permis un développement des connaissances nécessaires, une amélioration profitable du niveau de vie. A ce niveau, la pisciculture a été un instrument de promotion pour certains Réunionnais.

De 1957 à 1972, la distribution par espèce s'est faite de la manière suivante aux particuliers :

- 3 450 *T. macrochir* ;
- 11 000 *T. melanopleura* ;
- 1 000 *T. mossambica* ;
- 550 *T. nilotica*.

Cela représente un total d'environ 16 000 poissons distribués, qui ont servi à des alevinages en petits bassins de pisciculture. Cette activité est toujours vivace, elle s'est même étendue dans l'île, les premiers bénéficiaires fournissant des alevins à d'autres personnes intéressées. Si les différentes espèces de Tilapia n'ont pas donné lieu à un important marché, elles restent partout présentes dans la Réunion et il suffirait d'une incitation judicieuse pour qu'elles fassent l'objet d'une plus grosse production (10).

CONCLUSION

L'île de la Réunion doit aux Eaux et Forêts, l'introduction et le développement de la pisciculture du Tilapia. L'œuvre de l'Office est positive en plusieurs points. Elle a permis de faire la démonstration technique d'un intérêt économique en obtenant des rendements intéressants. La pisciculture familiale permet d'augmenter les biens de production et le plus souvent les biens d'autoconsommation des familles. La formation théorique et pratique des agents et des particuliers tentés par cette aquaculture a permis une amélioration au plan humain.

Mais il semble que tous ces faits n'ont pas trouvé d'échos dans le grand public. Il est vrai qu'ils se plaçaient à une époque où la Réunion connaissait de profondes mutations, et où l'intérêt de la population était captivé par beaucoup d'autres idées. Actuellement, la question de l'aquaculture se pose à nouveau, car dans le domaine de la pêche en mer, des déceptions ont été enregistrées, des limites ont été atteintes, et certains redécouvrent que dans l'île même, il serait tout à fait possible d'exercer d'autres activités rentables sans gêner en aucune façon les activités économiques traditionnelles.

La pisciculture du Tilapia fait partie de ce potentiel qui reste à utiliser à la Réunion. Il est possible de créer un marché du Tilapia dans toute l'île. C'est une question de volonté et c'est un besoin. Il est intéressant dans la situation actuelle de pouvoir se dire que la pisciculture du Tilapia pourrait vraiment commencer demain à une plus grande échelle car tout est déjà en place : les poissons, les techniques et les hommes ! Dans ce redémarrage, l'Office national des forêts à la Réunion a certainement un important rôle à jouer.

René ROBERT

Assistant de géographie

CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA RÉUNION

12, rue de la Victoire
97489 SAINT-DENIS

BIBLIOGRAPHIE

- (1) CHARPY (B.). — La pisciculture du Tilapia. *Bulletin français de pisciculture*, n° 178, 1955, pp. 5-20.
- (2) KIENER (A.). — Du poisson (Tilapia) plusieurs fois par semaine sur toute table malgache. *Bulletin de Madagascar*, n° 119, 1956, 14 p.
- (3) KIENER (A.). — Élevage du Tilapia à Madagascar. *Bulletin de Madagascar*, n° 124, 1956, pp. 762-784.
- (4) KIENER (A.). — Afrique-Madagascar sous le signe du Tilapia. *Bulletin de Madagascar*, n° 129, 1957, 23 p.
- (5) KIENER (A.). — Afrique-Madagascar sous le signe des Grands Lacs (Mission Rhodésie, août 1960). *Bulletin de Madagascar*, n° 175 et 176, 1960, 52 p.
- (6) KIENER (A.). — Poissons malgaches, liste des noms malgaches de poissons d'eau douce, d'eaux saumâtres et d'espèces eurysalines. *Bulletin de Madagascar* des mois d'avril, mai et juin 1961, 117 p. et 120 dessins.

- (7) KIENER (A.). — Poissons, pêche et pisciculture à Madagascar. *Publication du Centre technique forestier tropical*, n° 24, 1963, 244 p. et 100 planches hors-texte.
- (8) KIENER (A.), THEREZIEN (Y.). — Développement et orientation de la pisciculture à Madagascar. *Bulletin français de pisciculture*, 4^e trimestre, 1958, 12 p.
- (9) ROBERT (R.). — La morphologie littorale de l'île de la Réunion. *Collection des travaux du Centre universitaire de la Réunion*, Saint-Denis, 1974, 182 p., 2 cartes hors texte.
- (10) ROBERT (R.). — Réalités et perspectives de l'aquaculture à la Réunion. *Cahiers universitaires de la Réunion*, Saint-Denis, n° 7, 1975 (à paraître).
- (11) ROBERT (R.). — Éléments d'hydrologie des principaux torrents de l'île de la Réunion. *Revue de Géographie de Madagascar*, Tananarive, n° 26, 1975.
- (12) THEREZIEN (Y.). — L'introduction des poissons d'eau douce à Madagascar, leur influence sur la modification du biotope. *Bulletin français de pisciculture*, n° 199, 1960.

L'INTRODUCTION DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL A LA RÉUNION

HISTORIQUE

Depuis 1665, date du début du peuplement officiel de l'île Bourbon, actuellement l'île de la Réunion, beaucoup d'espèces animales et végétales ont été introduites par des hommes soucieux de compléter la faune et la flore de l'île. L'arrivée de la truite arc-en-ciel est toute récente : c'est en 1940-1941 que M. Benoit, conservateur des Eaux et Forêts, l'importe de Madagascar où son acclimatation a été un succès. La guerre interrompt cette expérience. En 1946, la Réunion devient département d'Outre-Mer, et le nouveau Service des Eaux et Forêts décide de reprendre l'initiative de M. Benoit. Dès 1950, des œufs embryonnés sont envoyés à la Réunion, de la station du massif de l'Ankaratra, Manjakatempo, à Madagascar.

LES DIFFICULTÉS D'IMPLANTATION

Située en région intertropicale, la Réunion a un important relief, qui culmine à plus de 3 000 m, avec des hautes terres où les eaux sont abondantes et fraîches. En 1948-1949, des enquêtes effectuées par des agents des Eaux et Forêts démontrent l'adaptation et la reproduction des truites introduites en 1940. De 1950 à 1955, les œufs importés de Madagascar fournissent des alevins qui servent à l'empoisonnement de tronçons de torrents sélectionnés. L'étude des comportements montre aux agents des Eaux et Forêts que deux obstacles majeurs entravent le développement de la salmoniculture. Des eaux trop tièdes et irrégulières rendent délicate la fécondation artificielle ; beaucoup de torrents sont inaptes en raison de leur pauvreté en nourriture et de leur fréquente turbidité. A ces obstacles naturels s'ajoute une action négative de l'homme sous forme d'un braconnage systématique.

LES CAMPAGNES D'ALEVINAGE

Malgré ces difficultés, chaque année des campagnes d'alevinage sont menées. Au cours de la période 1961-1972, sur environ 96 500 œufs embryonnés envoyés de Madagascar, 42 075 sont réellement mis en incubation (43,6 %), 25 475 alevins sont obtenus (26,4 %), et 22 650 diffusés en rivières, les autres étant gardés en bassin de pisciculture. Cette assez faible réussite s'explique par des pertes dues aux transports (chocs, variations de température), par la non-fécondation d'un certain nombre d'œufs, par les difficultés locales d'incubation. Toutes les rivières de l'île ont été alevinées dans leur partie amont, avec plus ou moins de succès. La répartition des licences de pêche est significative à cet égard. Sur un total de 120 licences, 75 concernent la rivière des Marsouins (62,5 %). Cette rivière de la région « au vent », dans l'est de l'île, dispose d'atouts (importance de l'alimentation par nappes perchées, importance de la couverture forestière sur son bassin versant, succession de grandes cascades à bassin profond, difficulté d'accès pour une bonne partie de son cours) qui font que la truite dispose de conditions naturelles favorables et échappe au braconnage. C'est le seul endroit où la reproduction naturelle est régulièrement observée par les pêcheurs.

L'AVENIR

Depuis 1972, suite aux changements de la politique malgache, il est devenu difficile de se procurer des œufs à Manjakatempo. La solution consisterait en la création d'une écloserie à la Réunion qui permettrait, outre l'alevinage des rivières par l'Office national des forêts, la fourniture d'alevins à des pisciculteurs qui se sont déjà manifestés. L'installation de cette écloserie reste suspendue à la découverte d'une eau suffisamment abondante, régulière et froide : un tel bilan pourrait être obtenu sur le haut plateau central, la plaine des Cafres (source Reillac, à environ 1 500 m d'altitude). Des études restent à faire avant de pouvoir confirmer la possibilité d'une implantation d'une écloserie et de prétendre au développement de la salmiculture à l'île de la Réunion.